



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE
CCN IDCC 1090 - Automobile



■ Document mis à jour le 7 novembre 2025

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 1090 - Automobile**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN AUTOMOBILE.....	3
Convention collective.....	3
Données conventionnelles.....	5
Spécificités liées aux contrats aidés.....	6
- Contrat de professionnalisation.....	6
- Contrat d'apprentissage.....	6
MAJORATIONS SALARIALES.....	7
Majoration Heures nuit exceptionnelle, nuit habituelle, dimanche et jour férié.....	7
PRIMES ET INDEMNITÉS.....	8
Prime de formation.....	8
Prime d'intégration en CDI des contrats de professionnalisation et d'apprentissage.....	9
Prime de trajet inhabituel.....	9
Prime de suppléance des ouvriers et employés.....	10
Indemnités d'astreinte.....	10
Indemnité d'habillement.....	11
Indemnité de panier de nuit non soumis.....	11
CONGÉS CONVENTIONNELS.....	12
Congés d'ancienneté.....	12
Congés supplémentaires en cas de rappel d'un salarié en congés.....	13

FICHE DE SYNTHÈSE

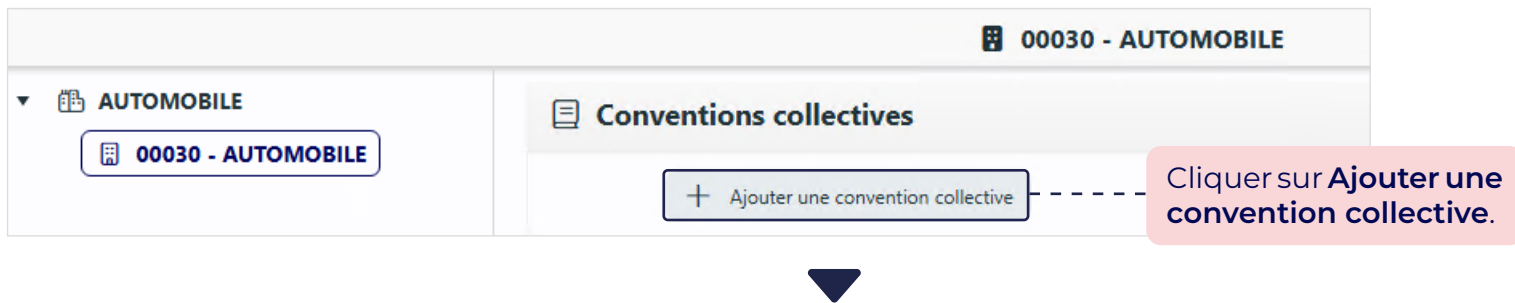
CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

MISE EN PLACE DE LA CCN AUTOMOBILE

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.

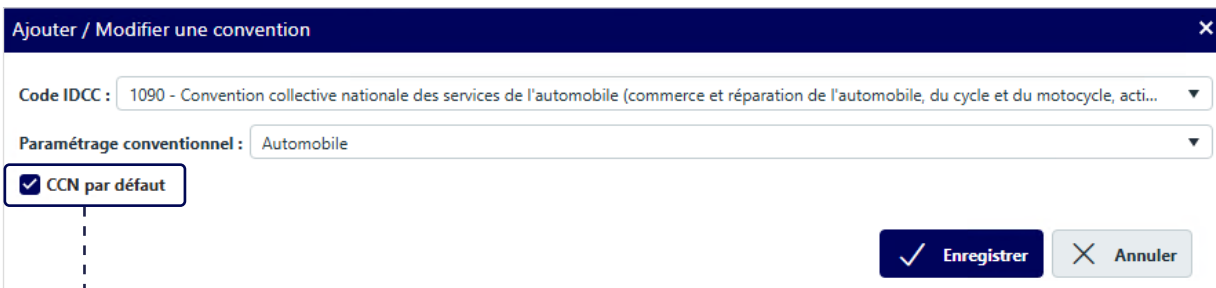


The screenshot shows a software interface with a top bar labeled '00030 - AUTOMOBILE'. Below it, there are two main sections. The left section is titled 'AUTOMOBILE' and contains a button labeled '00030 - AUTOMOBILE'. The right section is titled 'Conventions collectives' and contains a button labeled '+ Ajouter une convention collective'. A red callout box points to the 'Ajouter une convention collective' button with the text 'Cliquer sur **Ajouter une convention collective**.'

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 1090** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.



The screenshot shows a form titled 'Ajouter / Modifier une convention'. It has two dropdown menus: 'Code IDCC' with the value '1090 - Convention collective nationale des services de l'automobile (commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, acti...' and 'Paramétrage conventionnel' with the value 'Automobile'. There is a checkbox labeled 'CCN par défaut' which is checked. At the bottom right, there are two buttons: 'Enregistrer' (with a checkmark icon) and 'Annuler' (with an X icon).

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 1090** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Une fois la **Convention collective** ajoutée, un nouvel encadré apparaît, indiquant les règles de paramétrages disponibles pour la **Convention collective** :

Conventions collectives				
Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	Adhérent	CCN par défaut	
1090 - Convention collective nationale des services ...	Automobile			 
+ Ajouter une convention collective				
IDCC	Libellé	Description	Activation	
1090 - Automobile	Salaire cadre forfait jour		Oui ☒	

L'élément conventionnel mis à disposition concerne l'application d'une majoration de **25 %** sur le salaire des cadres en forfait jour.

La règle est active par défaut et se déclenche automatiquement sur les bulletins le cas échéant. Elle reste désactivable à tout moment.

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

Convention collective	
Convention collective applicable* :	1090 - Convention collective nationale des services de l'automobile (commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités conn... ▼
Paramétrage conventionnel :	Automobile ▼

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**), pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

Données conventionnelles

Qualification : Niveau III Degré A

Catégorie :

Indice : 0

Coefficient :

Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Aucune valeur saisie
Unité de mesure de temps de travail	forfait jour
Catégorie Professionnelle	Cadre

La Qualification permet de déclencher le salaire minimum conventionnel.

Renseigner l'Unité de mesure de temps de travail pour les forfaits jours.

Indiquer la Catégorie Professionnelle.

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

Qualification (données conventionnelles)	Catégorie professionnelle (données conventionnelles)	Unité de temps de travail
Employés / Ouvriers		
Échelons de 1 à 10	Employé / Ouvrier	Néant
Agents de maîtrise		
Échelons de 17 à 25	Agent de maîtrise	Néant
Cadres		
Échelons de IA à V	Cadre	Néant
Cadres Forfait jours		
Échelons de IA à V	Cadre	Forfait jours

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Spécificités liées aux contrats aidés

Les taux légaux sont appliqués, les dispositions conventionnelles n'étant pas définies.

Contrat de professionnalisation

Renseigner les champs suivants :

Contrat		
N° de contrat*	00001	☐ Exclusion à la DSN
Dispositif de politique publique 61 - Contrat de Professionnalisation		
Nature du contrat	02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé	Motif de recours
Niveau de formation de l'individu	03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)	Niveau de diplôme préparé par l'individu 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet
Date de début de la formation	01/09/2023	Date de fin de la formation 31/08/2025

Indiquer également le **Niveau éducation nationale** dans les **Données conventionnelles**, critère indispensable au bon déclenchement du taux de rémunération pour les contrats de professionnalisation.

Niveau éducation nationale	Niveau 3 : CAP - BEP
----------------------------	----------------------

Contrat d'apprentissage

Pour les contrats d'apprentissage, le taux de rémunération évolue en fonction de l'année d'exécution du contrat. Cette information est prise en compte grâce à la **Date de début de la formation**.

Contrat		
N° de contrat*	00001	☐ Exclusion à la DSN
Dispositif de politique publique 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)		
Nature du contrat	02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé	Motif de recours 11 - Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un ...
Niveau de diplôme préparé par l'individu 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)		
Date de début de la formation	01/12/2023	Date de fin de la formation 31/07/2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

MAJORATIONS SALARIALES

■ Majoration Heures nuit exceptionnelle, nuit habituelle, dimanche et jour férié

La convention collective prévoit des **majorations salariales** pour les heures réalisées de **nuit**, les **dimanches** et les **jours fériés** :

Heures réalisées	Majoration
Dimanche	100 %
Jour férié	100 %
Nuit habituelle pour un salarié ayant le statut de travailleur de nuit	10 %
Nuit exceptionnelle pour un salarié n'ayant pas le statut de travailleur de nuit	50 %

Ces majorations s'appliquent à l'ensemble des salariés, quelle que soit la catégorie.

Renseigner dans les **Variables - Heures**, le nombre d'heures effectuées par le salarié :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Nbr Heures dimanche 100% CC	Nbr Heures nuit 50% CC	Nbr Heures fériés 100% CC
	R M	R M	R M
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456 ☐	4		

Les valeurs sont ensuite reprises dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,6481	2 070,01			
Majoration Dimanche 100%				4,00	13,6481	54,59			
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND						2 124,60			

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

PRIMES ET INDEMNITÉS

Prime de formation

Lorsqu'un salarié est en formation, il perçoit une prime déterminée en fonction d'un nombre de points. Celui-ci est calculé en multipliant la durée de la formation par la valeur du point formation prévue par la convention.

Pour la déclencher, renseigner le **Nombre de points** dans les **Variables à saisir** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Nombre de points formation
	R
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456	32.00

La prime apparaît ensuite dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,6481	2 070,01			
Majoration Dimanche 100%				4,00	13,6481	54,59			
Prime de formation				32,00	3,4700	111,04			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 235,64			

Le montant de la prime peut également être saisi directement dans la colonne **Prime de formation saisie** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Nombre de po...	Prime de formation saisie
	R	R
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456		120.00

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Prime d'intégration en CDI des contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Les salariés embauchés en **CDI** à l'issu d'un contrat de formation ont droit au versement d'une prime égale à **50 %** du **SMC** du salarié.

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Prime d'intégration CDI Apprenti/Ctpro	Nombre de repas de nuit
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456	☐ R	☐ R
	☐ Oui	

Dans les **Variables à saisir**, cocher **Oui** pour que la prime se déclenche.

Bulletin d'un ouvrier échelon 9, au 1^{er} janvier 2025

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,6481	2 070,01			
Prime intégration CDI App/Cpro						1 035,01			
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND						3 105,02			i

Prime de trajet inhabituel

La prime de trajet inhabituel compense le temps de trajet professionnel qui dépasse le trajet domicile-travail habituel. Elle est égale à **25 %** du salaire de l'intéressé pour la durée du dépassement du trajet habituel.

Celle-ci est à indiquer dans les **Variables à saisir** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Prime de trajet inhabituel
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456	☐ R
	2.00



Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	16,4832	2 500,00			
Prime trajet inhabituel				2,00	4,1208	8,24			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 508,24			i

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Prime de suppléance des ouvriers et employés

Dans une entreprise comptant au maximum **8 salariés**, lorsqu'aucun **agent de maîtrise** n'assure de fonction d'encadrement, un **employé** ou un **ouvrier** peut être désigné pour exercer temporairement cette mission. Dans ce cas, il ne bénéficie pas de la classification correspondante, mais perçoit une **prime de suppléance** équivalente à la différence entre le salaire minimum mensuel de son échelon et celui de l'échelon **20**.

La prime est à renseigner dans les **Variables à saisir** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Nombre de repas d...	Prime de suppléance
	R	R
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456		155.00



Explication du bulletin								
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal	
					Taux	Montant	Taux	Montant
Salaire de base				151,67	16,483	2 500,00		
Prime de suppléance						155,00		
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 655,00		

Indemnités d'astreinte

Extrait Convention collective :

« Le service à la clientèle en dehors des heures d'ouverture, notamment dans les activités de dépannage de véhicules, peut nécessiter la mise en place d'une organisation permettant d'offrir ce service à tout instant. Le contrat de travail peut donc comporter une clause d'astreinte. »

L'**astreinte dérangée** nécessitant un déplacement est considérée comme du temps de travail effectif, dès lors, le montant de l'indemnité doit alimenter la base de calcul des heures supplémentaires, contrairement à l'**astreinte non dérangée**.

Dans **ACD PAIE**, l'indemnité est à renseigner dans les **Variables à saisir** (colonnes **Indemnité d'astreinte dérangée** et **Indemnité d'astreinte non dérangée**).

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Indemnité d'astreinte dérangée	Indemnité Astreinte non dérangée
	R	R
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456	90.00	35.00

Le montant de l'**astreinte non dérangée** n'est pas pris en compte dans le calcul du taux de l'heure supplémentaire à **25 %**.



Bulletin comportant une heure supplémentaire :

Explication du bulletin						
Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	13,6481	2 070,01
Majoration Dimanche 100%				4,00	13,6481	54,59
H.S. exceptionnelles à 25%				1,00	18,2518	18,25
Indemnité astreinte non dérangée						35,00
Indemnité d'astreinte dérangée						90,00
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND						2 267,85

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Indemnité d'habillement

Lorsque le port d'une tenue de travail est rendu obligatoire par une disposition réglementaire, une convention collective, le règlement intérieur ou le contrat de travail, l'employeur doit accorder au salarié une contrepartie, soit sous forme de prime, soit en temps de repos.

Le montant n'est pas déterminé par la **Convention collective**. Celui-ci est à renseigner dans les **Variables à saisir** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Montant indemnité habillement
	R
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456	25.00

L'indemnité apparaît ensuite dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	16,4832	2 500,00			
Indemnité d'habillement						25,00			
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND						2 525,00			

Indemnité de panier de nuit non soumis

Tout travailleur de nuit bénéficie d'une **indemnité de panier**, dont le montant est déterminé par les annexes relatives aux salaires minimaux. Cette indemnité, exonérée de cotisations sociales, est accordée dans la limite fixée par l'**URSSAF**.

Indiquer le **Nombre de repas de nuit** dans les **Variables à saisir** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Nombre de repas de nuit
	R
01 - CDI TEMPS COMPLET / 123456	10.00



NET IMPOSABLE				
				2 050,22
C.S.G.		2 456,25	2,4000	-58,95
C.R.D.S.		2 456,25	0,5000	-12,28
Indemnité panier nuit		10,00	6,0900	60,90

CONGÉS CONVENTIONNELS

Congés d'ancienneté

À partir de **20 ans** d'ancienneté au sein de l'entreprise, le compteur des **congés conventionnels** est alimenté du ou des jours supplémentaires correspondants.

La durée des congés est augmentée à raison de :

- **Un jour ouvrable** pour les salariés ayant **20 ans** d'ancienneté dans l'entreprise
- **Deux jours ouvrables** pour les salariés ayant **25 ans** d'ancienneté dans l'entreprise
- **Trois jours ouvrables** pour les salariés ayant **30 ans** d'ancienneté

Exemple : Alimentation du droit à congés conventionnels au 01/06 de l'année en cours pour un salarié ayant 30 ans d'ancienneté.

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
N	2,50				2,50		
N-1	30,00	3,00			30,00	3,00	0,00
N-2							

Les congés payés supplémentaires sont visibles en pied de bulletin sur la période **N-1**.



FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1090 - AUTOMOBILE

Congés supplémentaires en cas de rappel d'un salarié en congés

Article 1.15 :

Un salarié qui accepte d'être rappelé pendant ses congés pour les besoins du service dispose d'un droit à congés supplémentaires égal à **2 jours**.

Pour le déclenchement de ces congés sur le bulletin de salaire, aller dans les **Variables de paie - Planning**.

Dans la fenêtre de création d'un évènement, cocher le motif **Congés payés Légaux** :

☒ Journée ☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Personnalisé

Date de début 08/08/2025

Date de fin 14/08/2025

Motif

☒ Congés payés Légaux

☐ Congé suite à accident de travail ou de service

☐ Évènements familiaux

☐ Maladie

☐ Autre motif

Sélectionner un motif...

Libellé sur le bulletin Congés payés Légaux du 08/08/2025

☒ Rappel pendant les congés payés

Jours chômés hebdo. déjà décomptés 0

Puis, activer l'option **Rappel pendant les congés payés**.

En cas de rappel, ces congés supplémentaires apparaissent en pied de bulletin au niveau de la ligne **En cours** :

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
En cours	6,03	2,00			6,03	2,00	
N	30,00		6,00		24,00		0,00
N-1							